



TABLEAU RECAPITULATIF DES DEROGATIONS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE SELECTION OU DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

CONSIDERATIONS DE FAIT ET DE DROIT JUSTIFIANT LA DEROGATION (article L2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques)

n° de référence	Cas d'ouvertures
1	Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause
2	Le titre d'occupation est délivré à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit
3	Une première procédure de sélection s'est avérée infructueuse ou une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse
4	Les caractéristiques particulières de la dépendance, géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'exploitation ou d'utilisation ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'activité économique projetée
5	Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient

LOCALISATION				PETITIONNAIRE (Demandeur)	PETITIONNAIRE (exécution)	Date de la demande	Nature de l'occupation			Permission de voirie ou autre titre d'occupation			Nature de la dérogation (art. L2122-1-3 CG3P)	
COMMUNE	RD	PR	Adresse ou autre indication géographique				Objet de la permission de voirie	Objet détaillé	Activité économique	N°	Signée le	Expire le	n° de référence	Justification particulière
VIROFLAY	10	-	37, avenue du général Ieclec	L'Europe Bar-brasserie	L'Europe Bar-brasserie	24/03/2019	Maintien d'une terrasse de café-restaurant	Terrasse permanente	Restauration. Débit de boisson	2019/12	14/10/2019	22/02/2021	4	Proximité de la zone occupée avec la propriété du pétitionnaire
SAINT-REMY-LES-CHEVREUS	195	-	42, rue des chênes	Saint rémy Automobiles	Saint rémy Automobiles	18/07/2016	Maintien d'une piste d'accès et d'un sas de déchargement	-	Vente d'automobiles	2019/04	14/10/2019	17/03/2021	4	Proximité de la zone occupée avec la propriété du pétitionnaire
HOUILLES	311	-	94, boulevard Jean Jaurés	Le Fontenoy Bar brasserie	Le Fontenoy Bar brasserie	03/05/2019	Maintien d'une terrasse de café-restaurant	Terrasse permanente	Restauration. Débit de boisson	2019/45	21/10/2019	26/06/2021	4	Proximité de la zone occupée avec la propriété du pétitionnaire
NEAUPHLE-LE-VIEUX	11	17+480	-	Societe Civile d'exploitation de la Couture	Societe Civile d'exploitation de la Couture	24/10/2019	Maintien d'une canalisation d'eau potable	-	Agriculture	2019/41	08/11/2019	20/01/2023	2	Articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales Service public communal faisant l'objet d'une délégation
RAMBOUILLET	906	35+975	21-23 rue de la giroderie	Entreprise CEVILLER	Entreprise CEVILLER	20/05/2019	Ilôt et piste d'accès	Ilôt et piste d'accès	Travaux publics	2019/49	26/11/2019	20/01/2023	4	Proximité de la zone occupée avec la propriété du pétitionnaire
CARRIERES-SOUS-POISSY	190	30+535 à 31+705	-	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	07/11/2019	Renouvellement d'autorisation d'occupation	Canalisations d'assainissement	Assainissement eaux usées	2019/07	11/12/2019	19/02/2022	2	Articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales Service public communal faisant l'objet d'une délégation
LIMAY	983	-	-	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	07/11/2019	Renouvellement d'autorisation d'occupation	canalisation d'eau potable de 250m	Alimentation en eau potable	2019/78bis	20/12/2019	06/11/2024	2	Articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales Service public communal faisant l'objet d'une délégation
LIMAY	983	-	-	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	07/11/2019	Renouvellement d'autorisation d'occupation	canalisation d'eau potable de 15m	Alimentation en eau potable	2019/78	20/12/2019	06/11/2024	2	Articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales Service public communal faisant l'objet d'une délégation